

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers

31 mars 2020

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

États financiers
31 mars 2020

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ÉQUIPE ENTREPRISE** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'aliments préparés dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons et de la vente d'aliments préparés, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, à l'actif et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants



membre de MSI,
un réseau de firmes
professionnelles
indépendantes

50, boulevard Crémazie Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2P 2T3

Téléphone 514.388.3888
Télécopieur 514.389.3205

515, rue Leclerc, bureau 201
Repentigny (Québec) J6A 8G9

Téléphone 450.585.2546
Télécopieur 514.389.3205

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses opérations, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BCGO S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal
Le 25 juin 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A131696

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Résultats	2020	2019
Exercice clos le 31 mars		
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	194 815 \$	185 745 \$
Autres produits (annexe B)	197 994	185 047
	392 809	370 792
CHARGES		
Salaires et charges sociales	241 425	212 201
Coût des aliments préparés vendus	74 468	70 110
Allocations de fréquentation	17 973	12 998
Loyer	25 516	25 049
Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles (note 6)	9 755	12 316
Location d'équipement	2 941	3 548
Coût du projet « PME Montréal »	2 902	-
Frais de bureau	9 378	9 686
Assurances	3 360	3 291
Télécommunications	2 542	3 065
Poste	134	137
Frais d'adhésion - vie associative	649	1 144
Déplacements	424	583
Formation	697	624
Honoraires professionnels	4 507	4 862
Frais bancaires	520	583
	397 191	360 197
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(4 382) \$	10 595 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 mars

	Affecté d'origine interne	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	103 966 \$	23 418 \$	127 384 \$	116 789 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(4 382)	(4 382)	10 595
SOLDE À LA FIN	103 966 \$	19 036 \$	123 002 \$	127 384 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Bilan

Au 31 mars

2020

2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	35 846 \$	40 561 \$
Placement (note 4)	92 490	91 334
Débiteurs (note 5)	8 920	7 886
Stocks	11 166	10 766
Frais payés d'avance	5 352	5 131
	153 774 \$	155 678 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 7)	30 772 \$	28 294 \$
---------------------	-----------	-----------

ACTIF NET

AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE (note 3)	103 966	103 966
NON AFFECTÉ	19 036	23 418
	123 002	127 384
	153 774 \$	155 678 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars	2020	2019
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 382) \$	10 595 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	823	(1 131)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(3 559)	9 464
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	131 895	122 431
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	128 336 \$	131 895 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	35 846 \$	40 561 \$
Placement	92 490	91 334
	128 336 \$	131 895 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2020

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôt. L'organisme offre des programmes favorisant l'insertion sociale de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, et ce, dans un milieu aidant et valorisant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent aux soldes en caisse et aux placements très liquides ou échéant dans un délai de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. En cas d'une reprise de valeur des stocks suite à une dépréciation, l'organisme annule la provision pour dépréciation prise antérieurement et augmente ainsi la valeur comptable afin de ramener ces stocks à leur valeur de réalisation nette, sans toutefois excéder le coût initial. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

L'organisme comptabilise en charges les acquisitions d'immobilisations corporelles au moment de leur acquisition. Ce choix est conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif lorsque les produits sont inférieurs à un montant prescrit.

Apports reçus sous forme de services

Étant donné la nature de l'organisme, celui-ci reçoit des apports sous forme de bénévolat. Ces apports n'ont pas été comptabilisés dans les produits de l'organisme puisqu'il n'a pas été possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés, qui sont habituellement évalués à la valeur comptable s'ils résultent d'opérations effectuées hors du cours normal des activités ou à la valeur d'échange dans les autres situations.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Suite à une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2010, un montant de 95 000 \$ a été affecté dans le but de constituer une réserve pour approximativement trois mois d'exploitation.

De plus, suite à une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2013, un montant de 15 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition d'équipement. Depuis, l'organisme a investi 13 034 \$ en immobilisations, réduisant ainsi le solde du montant affecté à l'acquisition d'équipement à 1 966 \$.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2020

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (suite)

Finalement, suite à une résolution du conseil d'administration adoptée en mai 2018, un montant additionnel de 7 000 \$ a été affecté dans le but de faire l'acquisition d'équipement.

Au 31 mars, les affectations d'origine interne sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Réserve d'exploitation	95 000 \$	95 000 \$
Acquisition d'équipement	8 966	8 966
	<u>103 966 \$</u>	<u>103 966 \$</u>

4. PLACEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Compte Placement Affaires, 0,5 %	92 490 \$	91 334 \$

5. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Clients	2 698 \$	3 304 \$
Subventions	3 672	1 200
Taxes à la consommation	2 550	3 382
	<u>8 920 \$</u>	<u>7 886 \$</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges au moment de leur acquisition. Elles se composent principalement d'équipement pour la cuisine, d'équipement informatique et d'améliorations locatives. Le montant des acquisitions comptabilisées en charges au poste « Acquisition, entretien et réparations des immobilisations corporelles » au cours de l'exercice est de 2 942 \$ (8 152 \$ en 2019).

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2020

7. CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs et frais courus	3 443 \$	4 155 \$
Salaires et vacances courus	19 675	17 439
Sommes à remettre à l'État	7 654	6 700
	<hr/>	<hr/>
	30 772 \$	28 294 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en octobre 2021 totalisent 39 912 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	25 208 \$
2022	14 704 \$

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Débiteurs	(1 034) \$	(2 382) \$
Stocks	(400)	1 868
Frais payés d'avance	(221)	(69)
Créditeurs	2 478	(548)
	<hr/>	<hr/>
	823 \$	(1 131) \$

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Notes complémentaires
31 mars 2020

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. Environ 65 % (55 % en 2019) des produits ont été réalisés avec un organisme et le solde à recevoir de ce client représente la totalité (la totalité en 2019) des comptes clients. Ce client respecte habituellement les politiques de crédit qui lui sont accordées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond aux crédateurs.

L'ÉQUIPE ENTREPRISE

Annexes

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

ANNEXE A

SUBVENTIONS

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	182 893 \$	170 745 \$
Ministère de Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	9 600	15 000
Projet « PME Montréal »	2 322	-
	194 815 \$	185 745 \$

ANNEXE B

AUTRES PRODUITS

Vente d'aliments préparés	107 553 \$	97 804 \$
Dons - Partage - Action	38 000	38 000
Dons - Divers	51 235	48 084
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	1 206	1 159
	197 994 \$	185 047 \$